

INTEGRE – Wallis et Futuna**Site pilote Futuna – Fiche N°C2F21****« Réaliser le diagnostic du Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux (SAGE) de Futuna et Alofi »**

Auteur : Service Territorial de l'Environnement (Karine BRUNET, Chargée des Laboratoires, labo.env@mail.wf)

Descriptif de l'activité :

- *Caractéristiques de l'activité :*

Dans un contexte à la fois mondial et local de prise de conscience de l'importance de la mise en place d'une gestion durable de la ressource en eau, de plus en plus d'outils de planification sont développées pour épauler les gestionnaires de la ressource en eau dans cette démarche.

Le SAGE est l'un de ces outils. La démarche permet en outre d'avoir une plateforme de concertation entre les différents partenaires autour de l'eau et sa gestion. Ayant été initiée pour l'île de Wallis, le Territoire souhaite impulser sa mise en œuvre sur le périmètre de Futuna et Alofi.

Le SAGE est un outil pour organiser l'avenir. Il définit des objectifs généraux et se matérialise concrètement par trois documents : l'Etat des Lieux ; Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement associé.

L'Etat des Lieux dresse un portrait de l'état de la ressource et de son mode de gestion au temps T de son élaboration.

Comme pour le SAGE de Wallis, il est souhaité d'initier l'approche par un travail de stagiaire pendant 6 mois. Le document de l'état des lieux sera affiné par les services partenaires de la démarche.

- *Détail des actions à mener :*
 - **Action 1 : Etat des lieux**

Cette étape constitue le socle sur lequel le SAGE reposera. Elle dresse un portrait de l'état de la ressource et de son mode de gestion à l'instant t de son élaboration. Cet état des lieux permet de :

- Centraliser toute l'information disponible concernant la ressource et sa gestion et de la porter à la connaissance de chacun ;
- Mettre ainsi en évidence les manques d'information à combler, détecter des éventuels « doublons », ou au contraire des domaines peu ou pas considérés ;

CONTACT
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Siège
BP 05,
98848 Nouméa Cedex,
Nouvelle-Calédonie
Téléphone : +687 26 20 00
Télécopieur : +687 26 38 18

Antenne régionale de Suva
Private Mail Bag,
Suva,
Iles Fidji
Téléphone : +679 337 0733
Télécopieur : +679 337 0021

Antenne régionale de Pohnpei
PO Box 0,
Kolonia, Pohnpei, 96941 FM,
Etats Fédérés de Micronésie
Téléphone : +691 3207 523
Télécopieur : +691 3202 725

Bureau national de coordination
aux Iles Salomon
PO Box 1468
Honiara, Iles Salomon
Téléphone : +677 25543,
+677 25574
Télécopieur : +677 25547

1

- Améliorer l'efficacité des actions à mener et la cohérence de la gestion de l'eau ;

L'état des lieux vise à établir un savoir partagé entre les acteurs de la politique de l'eau, sur la base duquel émergera un diagnostic de la situation.

- **Action 2 : Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)**

Le PAGD contient :

- Une synthèse de l'Etat des lieux ;
- L'exposé des principaux enjeux sur le Territoire ;
- La définition des objectifs généraux, l'identification des moyens prioritaires de les atteindre, ainsi que le calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre ;
- L'évaluation des moyens matériels et financiers ;
- L'indication des délais et conditions dans lesquels les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives doivent être rendues compatibles avec celui-ci.

C'est le PAGD qui va décliner en objectifs opérationnels et en actions les priorités de la politique de l'eau dans le périmètre du SAGE.

- **Action 3 : Réglementation associée**

Le règlement consiste en des règles édictées par la CLE pour assurer la réalisation des objectifs prioritaires du PAGD. Les règles et les mesures qu'il définit sont opposables non seulement à l'administration mais également aux tiers principalement dans l'exercice des activités mentionnées dans les nomenclatures eau et Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La contribution des services techniques est affichée par l'élaboration du PAGD, seule la prise en charge directe du stagiaire a été affichée.

➔ Co financement ou contribution des services = le temps que passent les agents sur les activités : ce qui permet également de mettre en avant l'implication des acteurs.

Résultat INTEGRE auquel contribue l'activité :

- **Résultat 4 (OS 2) :** La visibilité du projet INTEGRE est assurée ;
- **Résultat 6 (OS 3) :** Des instances participatives de gouvernance sont opérationnelles au niveau des sites pilotes ;
- **Résultat 7 (OS 3) :** La collaboration entre les services (d'une même administration ou entre administration de différents sites est assurée) ;
- **Résultat 8 (OS 3) :** Les capacités des gestionnaires sont renforcées ;
- **Résultat 9 (OS 3) :** Le processus de planification intégrée est opérationnel ;

- **Résultat 10 (OS 4)** : les principales menaces sont identifiées et des actions concrètes sont engagées pour faire face, de manière intégrée ;
- **Résultat 12 (OS 4)** : les populations sont sensibilisées et sont impliquées dans la gestion durable de l'environnement.

Enjeu du site pilote auquel répond l'activité :

La ressource en eau douce de Futuna est principalement représentée par un réseau hydrologique important. L'île est également dotée de quelques nappes souterraines très localisées et de sources. L'unique ressource exploitable se situe au niveau des points de captages des rivières. L'eau étant actuellement non potable à Futuna, la mise en place du Sage permettrait d'avancer sur cette problématique.

Partenaires :

Tous les partenaires représentés dans la Commission locale de l'eau du SAGE de Futuna

- Collège des élus et des représentants nationaux (Elus parlementaires, Assemblée Territoriale, Conseil économique et social),
- Collège administratif (Administration supérieure, Service de l'Environnement, Service des Travaux Publics et Génie Rural, Service des Affaires Rurales et de la Pêche, Agence de Santé),
- Collège coutumier (Grande Chefferie, Royaume d'Alo, Royaume de Sigave),
- Collège des producteurs et des usagers (Production et distribution d'eau potable, Association de l'Environnement, CCIMAWF, Association des consommateurs, Déléguée aux Droits de la Femme WF).

Instituts de formation supérieure, prestataires.

Coût de l'activité et financements envisagés :

Coût total et détail de la base du calcul financier :

	Action 1 : Etat des lieux	Action 2 : PAGD	Action 3 : Réglementation
1. Personnel	1 193 300	3 579 900	3 579 900
2. Déplacement	357 990		
3. Equipement	119 330		
4. Consommables	119 330		
5. Sous-traitance et prestations externes		1 193 300	2 386 600
5. Autres coûts directs		596 650	596 650
Coût total en Fcjp:	1 789 950 Fcjp	5 369 850 Fcjp	6 563 150 Fcjp
Part INTEGRE	1 789 950 Fcjp	0 Fcjp	0 Fcjp
Autres financements	0 Fcjp	5 369 850 Fcjp	6 563 150 Fcjp
Coût total en Euros:	15 000 Euros	45 000 Euros	55 000 Euros
Part INTEGRE	15 000 Euros	0 Euros	0 Euros
Autres financements	0 Euros	Contrat de Dév 2015-2016	Contrat de Dév 2015-2016 + budget Etat

Détail de ce qui pourrait être pris en charge par INTEGRE, ainsi que les co-financements éventuels.

Planning : Sur 3 ans maximum (août 2014 - mars 2017)

	2014 T3	2014 T4	2015 T1	2015 T2	2015 T3	2015 T4	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1
Action 1				X	X						
Action 2							X	X	X		
Action 3								X	X	X	X

Acceptabilité et intégration locale : *Cette activité a-t-elle été présentée à la population locale et si oui comment a-t-elle été perçue ?*

Une réunion sur la présentation du SAGE a eu lieu à Futuna le 3 novembre 2010 et a été très bien perçue.

Bénéfices attendus pour les populations : *Quels sont les bénéfices attendus ? au profit de quelles populations ?*

*La ressource en eau est mieux gérée et par conséquent les frais d'exploitation sont contrôlés
L'eau à destination de la consommation humaine est potable
Les maladies dues à la moindre qualité de l'eau sont réduites voire éliminées.*

Pérennité (si applicable) : *Comment l'activité sera-t-elle pérennisée ou quelles suites seront données à cette activité ?*

*L'état des lieux est le préalable pour l'élaboration des documents PAGD et Règlement du SAGE. Le PAGD servira d'aide à la décision pour l'ensemble des gestionnaires et des décideurs.
Le règlement permettra de faire appliquer certaines mesures nécessaires.*

Pour mémoire, rappel des critères sur lesquels cette activité sera évaluée :

1. Participer aux objectifs et à l'atteinte de résultats d'INTEGRE ;
2. Répondre aux enjeux identifiés pour le site pilote ;
3. Présenter une forte acceptabilité locale / être intégrée dans le contexte culturel
4. Etre au bénéfice des populations locales
5. Etre durable dans son utilisation de l'environnement
6. Présenter un potentiel de pérennisation
7. Présenter un bon rapport coût / efficacité
8. Avoir un caractère intersectoriel – NB : Clause particulière : une activité privée ne pourra être appuyée par le projet que si elle remplit TOUTES les autres conditions, et l'appui ne pourra pas être constitué d'une subvention directe
9. Etre répliquable, démonstratif et/ou Innovant
10. Etre co-financée (des financements indépendants d'INTEGRE sont prévus)